

OXYDE DE ZINC
OXYDE DE ZINC
SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Poudre.
Ref. nr : REACH : 01-2119463881-32
Nom commercial : OXYDE DE ZINC
Numéro CAS : No CAS : 1314-13-2
Numéro EC : No CE : 215-222-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.
 Industrie pharmaceutique.
 Industrie cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 Z.A.C du Parc
 13 rue Louis Blériot
 FR- 77290 COMPANS
 T: +33 (0)1 64 77 76 27
Nom et fonction de la personne responsable : Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : N; R50-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400
 Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger**



- Pictogramme(s) de danger** : GHS09
Mention d'avertissement : Attention
Mention de danger : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence**

- Prévention** : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.
Considérations relatives à l'élimination : P501 - Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

OXYDE DE ZINC
OXYDE DE ZINC
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Autres dangers : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Numéro annexe | REACH | Classification |
|---------------------|------------|-----------|-----------|---------------|------------------|-------------------------------------------------------------|
| oxyde de zinc | > 99,8 | 1314-13-2 | 215-222-5 | 030-013-00-7 | 01-2119463881-32 | N; R50-53 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 |

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers secours

- **Inhalation** : Rincer la bouche. et le nez. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Lavez les vêtements avant réutilisation.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Rétracter fréquemment les paupières. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Ingestion** : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche.
: **Ne pas faire vomir.**
: Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire. Risque d'anhélation pseudo-asthmatique.
Peut provoquer une affection pseudo grippale (fièvre des fondeur).
- **Contact avec la peau** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- **Contact avec les yeux** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- **Ingestion** : Dangereux pour la santé si ingéré en grande quantité. Douleurs abdominales, nausées. Crampes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux. /oxyde
Vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Réduire à un minimum la production de poussières.

Précautions individuelles : Ne pas respirer les poussières.
Porter un vêtement de protection approprié.
Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.
Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Danger pour l'environnement. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage**
Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans les conteneurs d'origine.
Stockage - à l'abri de : Alcalis forts. Rayons directs du soleil. Bases. Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- * **Contrôle de l'exposition** : DDSE - industrie - long terme
dermique 83 mg zinc/kg/jour
inhalation 5 mg zinc/m³
PNEC
eau douce : 2.6µg/l
marin : 7.6µg/l
sédiment d'eau douce : 146mg/kg dwt
usine de traitement d'eaux usées 64.7µg/l
sédiment d'eau de mer : 70.3mg/kg dwt
sol : 44.3mg/kg dwt
DNEL (local)
Oral - opérateur : 62.2mg/day
Dermal - opérateur : 6223mg/day
Inhalation - opérateur : 6.2mg/m³
Inhalation - consommateur : 3.1mg/m³
DDSE - consommateur - long terme
dermique 83 mg zinc/kg/jour
inhalation 2.5 mg zinc/m³
oral 0.83 mg zinc/kg/jour
CPSE
eau douce : 0.0206 mg zinc/l
eau de mer : 0.0061 mg zinc/l
sédiment d'eau douce : 235.6* mg zinc/kg
sédiment d'eau de mer : 113* mg zinc/kg
sol : 106.8** mg zinc/kg
ITER : 100 µg/l
Ces CESE sont des CESE à valeur ajoutée, ils doivent être ajoutés aux niveaux d'environnement naturel de : Zinc. - dans les compartiments appropriés (par ex. les sols, sédiments). (*) Un facteur de bio-disponibilité générique de 0, 5 est appliqué par défaut.
- Protection individuelle**
- Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. P2
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN 166
- Protection des mains : Utilisez des gants en caoutchouc, coton ou cuir EN374
temps >= 8 h, épaisseur >= 0.11 mm
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2. Contrôles de l'exposition

Limites d'exposition professionnelle : (fumée) VME : 5mg/m3 (8h)
(Poussières) VME : 10mg/m3 (8h)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Poudre.
Couleur : Blanc(he).
9.1.b. Odeur
Odeur : Inodore.
9.1.c. Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
9.1.d. pH
pH : 7 - 8 20°C / 100g/l H2O
9.1.e. Point de fusion / Point de congélation
Point de fusion [°C] : 1970 - 1975
Point de sublimation [°C] : 1975
9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible.
9.1.g. Point d'éclair : Se décompose. avant de bouillir.
Point d'éclair [°C] : Aucune donnée disponible.
9.1.h. Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.
9.1.i. Inflammabilité : Ininflammable.
9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)
Limites d'explosivité : Aucun danger significatif. (VDI2263)
9.1.k. Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
9.1.l. Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
9.1.m. Densité relative : 5.68 g/cm3 (20°C)
Densité : 300 - 2000 kg/m3 (DIN 53 466)
Masse volumique [kg/m3] : 5610
9.1.n. Solubilité
Solubilité : Acides. Bases.
Solubilité dans l'eau : Insoluble.
2.9 mg/l (base Zn)
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau : Aucune donnée disponible.
9.1.p. Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible.
9.1.q. Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
9.1.r. Viscosité : Aucune donnée disponible.
9.1.s. Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
9.1.t. Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

Masse moléculaire : 81,41

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Propriétés dangereuses : Les métaux de remplissage ou la poudre à l'oxyde de zinc et au magnésium peuvent réagir violemment lorsqu'ils sont chauffés. Le caoutchouc chloré et l'oxyde de zinc réagissent violemment ou explosent à environ 216 °C (en présence ou en l'absence de solvan

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. pendant de longues périodes.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

Matières à éviter : Acides. Alkali. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs irritantes.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

- Cutanée : Dermate. Peut provoquer une irritation de la peau.

- Oculaire : La poussière peut provoquer une irritation douloureuse des yeux et un larmolement.

* **Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : > 5000 (OECD 401)

Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 7950

Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000

Admin. cutanée (lapin) DL50 : Pas d'irritation. 25h 500mg (LÖSER 1977 Lansdown 1991)

Inhalation (rat) CL50 [mg/kg] : poussière et brouillard > 5700 mg/m³ (4h)

Irritation de la peau (lapin) : N'est pas supposé irritant. (OECD 404)

Irritation des yeux (lapin) : N'est pas supposé irritant. (OECD 405)

Toxicité chronique : 50 mg/day

Sensibilisation : Aucun risque de sensibilisation. Magnusson & Kligman + GMPT

Cancérogénicité : Aucun agent suspecté cancérogène. Classe A4 (ACGIH)

Mutagénicité : Aucun danger significatif.

Toxique pour la reproduction : fertilité : Aucun danger significatif.

Toxique pour la reproduction : enfant à naître : Aucun danger significatif.

* **Autres** : Information médicale L'inhalation des poussières peut irriter les voies respiratoires. Le zinc est présent dans les médicaments en petites quantités, jusqu'à 25 mg.

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

- * **Informations toxicologiques** : Le facteur M est de 1 en se reportant à
a) les valeurs d'écotoxicité aiguë de 136 et 413 µg Zn/l pour l'ion de zinc à pH 8 et 6.
b) le ratio moléculaire du ZnO sur Zn⁺⁺
c) les résultats des test T/D, indiquant que le ZnO a une solubilité < composés de zinc soluble.
Chronique NOEC daphnia magna - Neonate (48h) : 0.4 mg/l eau douce
- EC50-48h Daphnia magna [mg/l]** : > 1000
IC50 72h Algae [mg/l] : 0,17 (Selenastrum Capricornutum)
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 2246 (Pimephales Promales)
> 320 (Lepomis macrochirus)
CL50-96 Heures - poisson [ppm] : 1,1 - 2 (Oncorhynchus mykiss)

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas bio-accumulatif

12.4. Mobilité dans le sol

coefficient de partage solides-eau : 158,5 l/kg (valeur logarithmique 2,2) a été appliqué pour le zinc dans les sols (CSR zinc 2010)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

- Information relative aux effets écologiques** : Dangereux par suite de leur toxicité potentielle pour l'environnement.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Classe WGK (Allemagne)** : 2

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Généralités** : **Déchets dangereux par suite de leur toxicité.**
: Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale

No ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- : Non applicable.
Désignation officielle de transport : UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

OXYDE DE ZINC
OXYDE DE ZINC
SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)
Etiquetage ADR


: 9: Matières et objets dangereux divers
9 : Matières et objets dangereux divers.

Transport terrestre

ADR/RID : Classe : 9
Groupe : III

I.D. n° : 90

- ADR Classe : 9

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 9

- IMDG-Pollution marine : Yes 0

- N° de fiche de sécurité : F-A S-F

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 956
Packaging instructions passenger: 956

- IATA - Classe ou division : 9

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : III

- Groupe d'emballage IMO : III

- Groupe d'emballage IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

SECTION 15 Informations réglementaires (suite)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Terminé

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données : Aucun(e).

Révision : Révision - Voir : *

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document